



Mémoire déposé à la
Commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le
transport et les infrastructures

Dans le cadre des
Consultations sur le Projet de *Plan directeur de gestion des
matières résiduelles*

Présenté par Action RE-buts
Juin 2008

Action RE-Buts

1555-A avenue Papineau
Montréal(Québec), H2K 4H7
514-396-7894
info@actionrebut.org

Personnes ressources :

Coordonnatrice : Edith Tessier Roy
Chargée de projet : Lysianne Panagis

Conseil d'administration 2007-2008 :

Présidente : Céline Martin
Trésorier : Julien Lasserre
Secrétaire : Sébastien Levasseur
Administrateur : Michel Séguin
Administratrice : Brigitte L'Heureux
Administrateur : Sébastien Dubois
Administratrice : Annie Mercure

Autres collaborateurs :

Antoine Hébert-Maher
Diana Guerra
Stéphane Lebel
Olivier Légaré
Anipier Maheu
Tania Morency
Carole Poirier
Caroline Vallières

TABLES DES MATIÈRES

ACTION RE-Buts	2
Introduction	4
Action RE-buts	5
L'approche 3R : Pour une gestion écologique et économique des déchets!	5
Recensement des bonnes actions et propositions d'Action RE-buts selon PDGMR	6
1. Sensibilisation	6
2. Réduction à la source.....	7
3. Réemploi	8
4. Matières recyclables	9
5. Matières organiques	10
6. Résidus domestiques dangereux.....	11
7. Suivi	12
Recommandations d'Action RE-buts «AGIR POUR RÉDUIRE »	13
Recommandation #1 : mettre en œuvre le plus rapidement possible (horizon de 5 ans) l'ensemble des infrastructures nécessaires au réemploi, au recyclage et au compostage....	13
Recommandation #2 : imposer un moratoire sur l'investissement prévu sur les résidus ultimes et investir ces sommes afin d'accélérer la réduction et la récupération.....	14
Recommandation #3 : investir dans les initiatives locales d'éducation, de formation et de sensibilisation menées par les groupes environnementaux et les éco-quartiers et y consacrer au moins 20 % du budget total.	14
Recommandation #4 : favoriser et mettre en valeur les actions citoyennes plutôt que les infrastructures et la collecte	15
Recommandation #5 : considérer les antécédents historiques des projets de gestion des matières résiduelles de la ville de montréal.....	16
Recommandation #6 : créer un forum 3r co-présidé par un élu et un représentant de la société civile afin de mener la réflexion et la mise en œuvre de la réduction et la récupération par les 3r sur l'île de montréal.	17
Annexe 1 : Carte de localisation du poste de transbordement et de l'incinérateur du projet de la RIGDIM, 1993.....	19
Annexe 2 : Carte de localisation de l'usine de prétraitement et du poste de transbordement du projet du PDGMR, 2008.....	20
Annexe 3 : Mémoire d'Action RE-buts, déposé à la Commission des transports et de l'environnement du Québec.....	21

Introduction

Première agglomération de la Communauté métropolitaine de Montréal à se positionner pour une gestion écologique des déchets, Action RE-buts souhaite souligner le travail de la Ville de Montréal dans l'élaboration de son projet de *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* (PDGMR). Action RE-buts tient aussi à saluer et à féliciter la Commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures de leur participation dans le cadre de cette démarche. Nous espérons qu'ensemble nous pourrions contribuer aux solutions permettant tant aux individus qu'aux organismes privés, publics et communautaires d'entreprendre le virage vers une meilleure gestion des matières résiduelles, une gestion écologique, une gestion économique, une gestion 3R.

De nombreuses actions du PDGMR démontrent que la gestion écologique des matières résiduelles peut être qualifiée de geste écocitoyen : les citoyens, citoyennes sont les principaux acteurs d'une gestion écologique, économique et démographique des déchets domestiques générés à Montréal. C'est donc dans cette perspective que le présent mémoire a été rédigé. Toutefois, l'absence de références et d'arrimages aux déchets solides générés par les industries, commerces et institutions, soit 2/3 de toutes les poubelles, est préoccupant et nous y reviendrons tout au long de ce mémoire.

Le PDGMR propose 49 actions divisées dans 10 thématiques. Action RE-buts a sélectionné quelques actions parmi 7 des domaines d'intervention : sensibilisation, réduction à la source, réemploi, matières recyclables, matières organiques, résidus domestique dangereux, suivi. Ces actions présentent un intérêt notable pour accéder à une gestion plus écologique des déchets.

Le présent document fait état des bonnes actions du PDGMR. Pour chacun des domaines d'intervention, Action RE-buts propose des recommandations dans un but de bonification des actions du PDGMR. Action RE-buts a tenu à mettre l'accent sur le citoyen dans une perspective d'amélioration de sa qualité de vie. Nous concluons notre mémoire par six recommandations qui ont pour objectifs d'approfondir la réflexion sur les priorités du PDGMR.

Ce mémoire a été préparé selon une approche collective. La contribution des membres du conseil d'administration et d'une séance de travail lors de l'AGA avec tous les membres d'Action RE-buts a permis sa rédaction. La contribution de tous a su apporter une vision globale des priorités visées par Action RE-buts pour l'adoption du PDGMR priorisant une gestion écologique et économique des matières résiduelles.

Le travail que vous entamez aujourd'hui doit continuer et nous croyons que nos recommandations peuvent contribuer à la mise en place d'une réelle gestion écologique et économique des déchets-ressources.

Bonne lecture!

Action RE-buts

Fondé en 1991, Action RE-buts s'est donné pour mission d'encourager une gestion écologique, économique et démocratique des « déchets-ressources ». Depuis sa création, Action RE-buts a favorisé l'approche des 3R (réduction, réemploi et recyclage-compostage) dans sa participation aux audiences publiques, aux tables de concertation et dans ses projets de sensibilisation, d'éducation et d'actions communautaires. Dans cette perspective, la coalition travaille aux changements des comportements par des actions concrètes de sensibilisation et d'information.

L'approche 3R : Pour une gestion écologique et économique des déchets!

Jeter nos matières résiduelles contribue à un taux de pollution grandissant et à créer des montagnes de déchets. Par contre, les réduire et les récupérer permet de les considérer pour ce qu'ils sont réellement : des tonnes de ressources à conserver et à réintroduire dans les cycles de production et de consommation.

Les alternatives à la gestion des matières résiduelles écologiquement viables sont définies selon la formule des 3R: réduction à la source, réemploi et recyclage-compostage à des fins de valorisation. Il importe de prioriser l'approche 3R selon cette hiérarchie.

- **Réduction** : réduire notre production de déchets, donc exiger une production responsable et réfléchir à nos choix de consommation! Tout produit non-polluant et récupérable ou encore non consommé est un produit de moins qui finira ses jours dans un lieu d'enfouissement ou un incinérateur.
- **Réemploi** : remettre en usage un produit consommé et redonner une nouvelle vie à cet objet, par exemple, en le réparant ou encore en le donnant à un organisme de charité.
- **Recyclage** : transformer la matière pour permettre de créer un nouveau produit. Le recyclage permet de redonner vie à la matière tout en évitant l'utilisation de nouvelles matières premières.
- **Compostage** : forme de recyclage où cette fois, la matière transformée est la matière organique.

Ces alternatives sont l'avenir de notre système de gestion des matières résiduelles et leurs mises en application transformeraient un enjeu écologique en une solution environnementale enrichissante et viable pour toutes les communautés du Québec.

Recensement des bonnes actions et propositions d'Action RE-buts selon PDGMR

1. Sensibilisation

- 1.1. Informer la population des principales sources de production de matières résiduelles;
- 1.3. Appuyer l'action des entreprises d'économie sociale;
- 1.4. Valoriser les comportements socialement responsables.

Le PDGMR met l'accent sur l'action citoyenne : la sensibilisation et l'éducation sont la base de tout mouvement de changement. La mise en œuvre d'une gestion écologique des matières résiduelles respectueuse de l'approche 3R constitue un geste écocitoyen qui interpelle tous les résidents à devenir des acteurs proactifs dans le domaine. La pratique des 3R : Réduire, Réutiliser et Recycler-Composter dans la vie quotidienne est à la portée de tous. La sensibilisation et l'éducation sont des outils essentiels pour atteindre les objectifs fixés dans le PDGMR. Elles visent à responsabiliser les citoyennes et citoyens en leur permettant de comprendre le sens ainsi que l'intérêt de s'impliquer pour une gestion écologique des déchets.

Souvent, malgré leur bonne volonté, les citoyens sont pris dans la complexité des informations concernant l'environnement. Il devient alors très compliqué pour eux de comprendre l'information et de prioriser les actions à entreprendre. L'éducation, environnementale ou relative à l'environnement, est un pilier de l'implication citoyenne. Il est primordial que l'agglomération y consacre de l'énergie et des moyens.

Action RE-buts propose :

- de mettre l'accent sur les sources de production des déchets dans les campagnes d'informations entreprises et de familiariser les citoyens, citoyennes au principe d'analyse du cycle de vie;
- de renforcer la sensibilisation et l'éducation environnementale en mettant l'accent sur les actions concrètes (savoir-faire et savoir-être) en proposant des alternatives concrètes que les citoyens et citoyennes pourront intégrer dans leur quotidien. Proposer des actions novatrices et adaptées aux besoins de la population montréalaise.
Exemples : acheter en vrac, prioriser les achats recyclés, encourager le compostage domestique et communautaire;
- d'encourager les regroupements et les comités citoyens qui œuvrent pour une gestion écologique et économique des déchets à l'échelle locale et qui permettent aux résidents d'opter pour des alternatives écologiques adaptées à leur milieu de vie;
- d'offrir davantage de ressources aux organismes locaux œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation environnementale;
Exemples : la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) organisée par Action RE-buts et le projet *Action RE-buts part en tournée* (tournée de formations sur les thèmes de la gestion des matières résiduelles, du compostage communautaire et des achats responsables);
- de promouvoir la présence et le travail des Éco-quartiers auprès des citoyens et citoyennes, afin de familiariser ces derniers avec l'organisme de leur quartier;
- de démarrer de nouveaux Éco-quartiers dans les arrondissements de la Ville de Montréal qui ne bénéficient pas encore des services offerts.
Exemples : Montréal-Nord, Anjou, Saint-Léonard, Outremont, Lachine, Lasalle, Île-Bizard-Saint-Geneviève.

2. Réduction à la source

- 2.1. Mettre en place un système de gestion environnementale;
- 2.3. Promouvoir activement la réduction de la consommation.

La réduction à la source doit être une priorité dans la gestion écologique des déchets. Le PDGMR s'engage à encourager l'adoption d'un comportement socialement responsable. Or, soutenir la réduction de la consommation est une façon importante de réduire à la source. En consommant de manière plus responsable, les citoyens et citoyennes pourront agir directement sur leur production de déchets. L'approche proposée doit être complétée avec un plan d'action concret adressant la production de déchets de consommation au sein des ICI. En d'autres termes, l'absence d'une approche liant la surconsommation à la surproduction ne permettra pas de maximiser les 3R avec les citoyens.

Encourager et adopter un comportement socialement responsable est intimement lié à une gestion plus écologique des déchets. D'importantes campagnes de sensibilisation devraient être entreprises afin de lier une gestion écologique des déchets à la consommation responsable.

Action RE-buts propose :

- de détailler les actions proposées dans la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale et les balises qui constitueront le cadre d'évaluation de ce système et d'inclure dans cette gestion environnementale des plans d'action visant tant la production des déchets par les ICI que par les citoyens;
- de généraliser le système de gestion environnementale à toutes les divisions de l'administration puisqu'il est actuellement implantée uniquement dans les cinq divisions de la Direction de l'environnement et du développement durable;
- d'implanter la certification LEED-CI aux autres édifices municipaux;
- de faire la promotion d'alternatives auprès des citoyennes, citoyens, commerçants et entreprises encourageant la production visant zéro déchet, l'éco-consommation avec des achats responsables;

Exemples : adopter des plans d'action de réduction à la source lors de la production, de l'emballage, du transport et de la vente de produits et de services, acheter localement et équitable, utiliser des produits nettoyants écologiques, de la vaisselle réutilisable lors d'événements, se doter d'une politique d'achats responsables (Action RE-buts et d'autres organismes proposent de développer un partenariat afin d'élaborer un guide d'achats responsables correspondant aux besoins de l'organisme ou la petite entreprises qui le demandent), etc.

3. Réemploi

- 3.1. Mettre à jour le *Répertoire des adresses du réemploi*;
- 3.4. Implanter des mécanismes de collecte propres au réemploi;
- 3.5. Acheminer les biens mobiliers usagés des municipalités vers les organismes membres du Collectif montréalais pour le réemploi;
- 3.6. Acheminer des matériaux et des biens mobiliers provenant des ICI vers les milieux des arts.

Le PDGMR démontre un intérêt particulier à travailler en collaboration avec les organismes œuvrant pour le réemploi.

Entres autres, la bonification du *Guide couleur bazar*, ressource d'une grande utilité pour les citoyennes et les citoyens de l'agglomération, et la mise à jour du *Répertoire des adresses du réemploi* constituent des actions essentielles à la promotion d'une gestion écologique des déchets.

Action RE-buts félicite aussi l'agglomération qui démontre un intérêt particulier envers les organismes membres du Collectif montréalais pour le réemploi et le milieu des arts. Il est très important que l'agglomération se dote de partenariats et de projets créatifs et structurants pour le développement du territoire de Montréal. Le groupe Matériaux pour les arts (MAM) est un projet de réemploi qui consiste à recueillir des matières en provenance des ICI, qui prennent actuellement le chemin des sites d'enfouissement, et de les mettre gratuitement à la disposition des artistes, organismes et institutions qui peuvent en faire bon usage dans leurs projets de création. Premier du genre au Canada, ce projet pourrait servir de modèle de gestion créative à d'autres grandes villes canadiennes. Sur du long terme, ce projet permettra :

- une augmentation de la masse de matières résiduelles pouvant être mises en valeur sur le territoire de Montréal ;
- une meilleure maîtrise des coûts d'élimination des déchets ;
- une mise en valeur des déchets atypiques difficiles à éliminer par les filières courantes ;
- une plus grande concurrence dans l'approvisionnement en matières premières de «seconde main».
- une sensibilisation du milieu des arts et des ICI sur la possibilité de se procurer ce type de matières.

Action RE-buts propose :

- de lancer une campagne de promotion pour faire connaître massivement le *Guide couleur bazar* (distribution par les éco-quartiers, les groupes environnementaux et les bureaux de travaux publics);
- d'inviter de nouveaux organismes à se joindre au Collectif montréalais pour le réemploi et d'investir dans une campagne de promotion des organismes qui le composent;
- de développer un réseautage entre les résidents, les organismes du réemploi, les commerces et entreprises afin d'accroître les taux de participation à cette filière de gestion écologique des déchets;
- de financer des groupes faisant la promotion du réemploi, tel que MAM et les ressourceries, et de soutenir leur travail en valorisant ces instances auprès des citoyens et citoyennes;
- d'investir dans les filières de réemploi qui apportent un taux d'employabilité beaucoup plus important que les filières de rejet et qui sont des lieux de réinsertion sociale et de nouveaux emplois durables en environnement.

4. Matières recyclables

- 4.3. Modifier les outils de collecte porte à porte;
- 4.4. Exiger un service de récupération lors des rassemblements publics;
- 4.5. Implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics.

Considérant qu'environ 35 % de nos déchets domestiques sont composés de matières recyclables, il est primordial de développer des outils pouvant faciliter la participation des citoyennes et des citoyens à la collecte des matières recyclables.¹ Par conséquent, la flexibilité du type de collecte (privilégier la collecte pêle-mêle, plutôt que la collecte sélective) et de l'outil de collecte, en l'occurrence le bac «bonifié», sont deux actions ayant un potentiel considérable afin d'accroître les taux de recyclage.

Chaque année, plusieurs événements, regroupant de nombreux citoyens et citoyennes, ont lieu sur l'ensemble du territoire montréalais. En 2007, auprès d'une quarantaine d'événements majeurs, le Consortium Éco-Logique a collecté environ 130 tonnes de matières recyclables². La quantité de déchets générés lors de tels événements est considérable. Le développement de services et d'infrastructures de collecte des matières recyclables dans les lieux publics est une action qui doit devenir une réalité dans l'agglomération.

Action RE-buts propose :

- de s'assurer que tous les arrondissements et municipalités de l'agglomération offrent un service de collecte des matières recyclables efficace aux résidents. Pour ce faire, il est primordial d'offrir les informations ainsi que les outils nécessaires à la mise en place et à l'amélioration de la collecte selon les besoins des différents secteurs;
- de financer une étude de terrain permettant de dresser un portrait précis de la situation du recyclage dans les immeubles de 9 logements et plus (il serait par exemple possible d'employer des patrouilles vertes faisant le recensement dans divers arrondissements) avec les éco-quartiers;
- de développer et d'offrir des outils de sensibilisation et de communication, de même que des incitatifs réels, qui permettraient aux propriétaires et aux locataires de 9 logements et plus de s'impliquer dans la pratique du recyclage (fournir des bacs de recyclage à rabais, offrir le transport du matériel sur les lieux, distribution d'affiches et d'autocollants d'information à apposer sur les bacs, etc.);
- d'informer les résidents sur les divers types de collectes qui sont offertes selon l'arrondissement où ils résident (par le biais des éco-quartiers et des patrouilles vertes, il serait par exemple possible d'informer la population à l'aide d'un document distribué massivement par l'agglomération);
- de faire la promotion des produits fait à partir de matières recyclées qui existent afin de les sensibiliser sur le processus de transformation de la matière;
Exemple : apposer un autocollant sur les bancs de la Ville de Montréal conçu par Cascades RE-plast indiquant que ce produit est fait au Québec à partir de matières recyclées).
- de soutenir la démarche d'entreprises et d'organisme à but non lucratif dont la mission est d'initier, de développer et de mettre en œuvre des programmes à grande échelle de collecte sélective pour la récupération hors foyer des contenants de boissons, matières recyclables et organiques.

¹ Recyc-Québec, 2007, Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007.

² Consortium Éco-Logique, 2008,

5. Matières organiques

- 5.1. Implanter des outils de collecte des résidus verts;
- 5.2. Implanter des outils de collecte de résidus alimentaires.

Les résidus verts composent environ 71% des matières organiques et les résidus alimentaires représentent 44% des déchets domestiques³. La dégradation de ces matières dans des milieux anaérobiques occasionne de graves problèmes de pollution (lixiviats et biogaz). La part des matières organiques générée par les citoyens étant non négligeable, le déploiement d'une campagne d'éducation, suivi de l'implantation d'une collecte des résidus verts, est plus qu'essentielle. Ainsi, de réels efforts devraient être consacrés à la mise en place du compostage local.

Action RE-buts propose :

- de prioriser la gestion des résidus organiques géré directement par les citoyens, dans leur cour afin de diminuer les distances parcourues par les déchets;
- d'offrir des avantages financiers aux résidents qui entreprennent la pratique du compostage (vermicompostage, domestique ou communautaire) lorsqu'ils se procurent le matériel nécessaire où qu'ils s'inscrivent dans un tel programme;
- de sensibiliser les résidents aux divers types de compostage (domestique, communautaire, vermicompostage, de surface, etc.) afin que ces derniers choisissent la technique la plus appropriée à leur contexte;
- de considérer et de prioriser l'action locale déjà existante sur le territoire en s'inspirant par exemple du répertoire des sites de compostage communautaire d'Action RE-buts;
- de développer des outils de sensibilisation et de communication qui permettraient aux propriétaires et aux locataires de 9 logements et plus de s'impliquer conjointement dans la pratique du compostage et dans l'installation de site de compostage communautaire;
- d'encourager, en développant un partenariat avec des organismes, l'installation et l'utilisation de composteurs individuels ou collectifs pour les citoyennes et citoyens ainsi que les entreprises et institutions. L'installation de composteurs devrait être accompagnée d'activités de sensibilisation et de formation et de suivi;
- et de formation;
- de s'assurer que le compost produit sera l'utiliser à bon escient;
Exemple : le compost de bonne qualité pourrait être utilisé comme amendement du sol pour le démarrage de jardin communautaire
- d'entreprendre la collecte des résidus organiques avant 2018 : instaurer des projets pilotes dans chaque secteur de l'agglomération qui utilisent des technologies et des types de collectes diversifiés (collecte combinée et collecte séparée) afin de tester l'efficacité et l'accessibilité de ces technologies et de ces types de collectes.

³ Recyc-Québec, 2000, 2007 : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec, 2006-2007.

6. Résidus domestiques dangereux

7.2. Recourir davantage aux écocentres pour la récupération des RDD

Les écocentres représentent une ressource importante dans la gestion écologique des résidus domestiques dangereux et des objets encombrants. Accroître leur visibilité et leur accessibilité auprès de la population est une action prioritaire.

La majorité des citoyens ne sont pas familiers avec la gestion écologique des RDD et n'ont les moyens de se déplacer jusqu'aux écocentres. Une augmentation du nombre d'écocentres sur le territoire de l'agglomération augmentera effectivement leur accessibilité. Une importante campagne de valorisation et de promotion des écocentres constituerait également un excellent moyen de sensibiliser les citoyens à la problématique particulière de la gestion des RDD, et d'accroître les taux de récupération de ces types de déchets.

Action RE-buts propose :

- de soutenir les campagnes de sensibilisation sur les impacts environnementaux qui peuvent découler d'une mauvaise gestion des RDD et d'être proactif et d'identifier les RDD les plus néfastes et leurs alternatives écologiques afin de réduire tant la production que la consommation de ces produits toxiques pour notre santé et notre environnement;
- de sensibiliser la population à la réutilisation possible de certains objets de RDD ou d'encombrants (ex. pièces électroniques dans les ordinateurs ou dans les électroménagers);
- de faciliter la collecte des RDD en offrant un système de dépôt ou de collectes itinérantes dans des points de services à proximité des résidents limités par leurs déplacements (notamment dans les arrondissements centraux où une part importante des résidents se déplacent en transport en commun);
- d'implanter dans un délai plus bref les nouveaux écocentres (5 écocentres seront construits au cours des 10 prochaines années) ou de développer des alternatives de collecte des RDD et CRD résidentiels puisque les écocentres actuels ne peuvent plus répondre à la demande croissante.

7. Suivi

- 10.1. Effectuer tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et dresser un portrait, aux deux ans, de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération;
- 10.2. Participer à une caractérisation annuelle.

La Ville de Montréal effectue fréquemment un bilan ainsi qu'une caractérisation des matières résiduelles sur son territoire. Ce type de suivi est fort pertinent puisqu'il permet de dresser un portrait des arrondissements et des villes liées. De plus, il permet à l'agglomération de recenser les changements, les améliorations ou les problématiques qui peuvent surgir sur les différents territoires. Considérant la division des pouvoirs entre les arrondissements, villes liées, et l'administration centrale, un tel suivi constitue aussi une occasion de faire le point sur les responsabilités et tâches de chaque entité.

Action RE-buts propose :

- de recenser l'impact des actions posées par les divers projets proposés par le PDGMR et d'élaborer un processus d'analyse et d'amélioration des divers projets;
- de constituer un Forum 3R au sein duquel se réuniraient les acteurs en gestion des matières résiduelles (population, élu-e-s, organismes environnementaux, entreprises d'économie sociale et intervenants des secteurs publics et privés);
- d'arrimer les efforts écocitoyens avec les efforts écocorporatifs afin d'arriver, ensemble, à un plan d'action visant zéro déchet
- de créer un Centre d'expertise de gestion écologique des déchets écologique de la réduction et de la récupération qui pourraient être un complément au Centre d'expertise sur les matières résiduelles.

Recommandations d'Action RE-buts «AGIR POUR RÉDUIRE »

RECOMMANDATION #1 : METTRE EN ŒUVRE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE (HORIZON DE 5 ANS) L'ENSEMBLE DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES AU RÉEMPLOI, AU RECYCLAGE ET AU COMPOSTAGE.

Le PDGMR de l'agglomération de Montréal propose certaines initiatives intéressantes qu'il convient d'encourager. Mentionnons par exemple la mise en place de collectes supplémentaires afin de faciliter la récupération (collecte pêle-mêle du recyclage; nouveau contenant écodesign pour faciliter la tâche; collectes spéciales de RDD et d'encombrants; collecte de la matière organique) et la réalisation de nouvelles infrastructures de récupération (filrière organique; nouveaux écocentres; centre du réemploi). Nous saluons et encourageons ces initiatives.

Malheureusement, l'échéancier de mise en œuvre ne semble pas encourager la rapidité. Compte tenu du fait que seulement 22 %⁴ des déchets domestiques de l'île sont actuellement récupérés sur le million de tonnes, cela devrait être prioritaire. Les citoyens de Montréal sont intéressés et prêts à pratiquer d'autres actions pour gérer plus écologiquement leurs déchets. La pratique du compostage des résidus organiques est un exemple concret. Il existe actuellement, dans l'ensemble du territoire, plusieurs projets de compostage communautaire. L'agglomération devrait donc dès maintenant investir dans une campagne de sensibilisation et de soutien des projets locaux déjà existants en attendant la construction d'infrastructures pouvant desservir l'ensemble de l'île.

La gestion écologique des déchets est actuellement au cœur de l'actualité et des préoccupations environnementales, tant des citoyens, des entreprises que des instances gouvernementales. Plusieurs organismes, tels qu'Action RE-buts qui a entrepris pour la saison estivale une tournée de formations en collaboration avec les Éco-quartiers, et autres organismes environnementaux de Montréal, travaillent ardemment auprès des citoyens afin de les interpeller. Cette initiative nous confirme que les Montréalaises et Montréalais désirent protéger leur environnement et se sentent concernés par la problématique de la gestion des matières résiduelles et surtout qu'ils sont prêts à agir. L'agglomération de Montréal devrait profiter de ce momentum pour se positionner de manière innovatrice et proactive dans la gestion des déchets de son territoire.

⁴ Ville de Montréal, 2008. *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal*, p. 17.

RECOMMANDATION #2 : IMPOSER UN MORATOIRE SUR L'INVESTISSEMENT PRÉVU SUR LES RÉSIDUS ULTIMES ET INVESTIR CES SOMMES AFIN D'ACCÉLÉRER LA RÉDUCTION ET LA RÉCUPÉRATION.

Le PDGMR inquiète lorsqu'il propose de nouveaux investissements pour ce qu'il appelle les « résidus ultimes. » Notons d'abord que les réels « résidus ultimes » représentent seulement entre 10 et 20 % de tous les résidus. Ensuite, il faut se rappeler qu'actuellement, les contribuables montréalais versent 130 millions \$ pour la gestion des déchets (Pierre Gravel - présentation PDGRM). Sur ce total, tout près de 70 % est consacré aux déchets ultimes et aux multinationales du déchet, 19 % à la collecte sélective et au recyclage, 8 % aux écocentres et aux résidus de construction, de rénovation et de démolition, et 1 % aux résidus domestiques dangereux. Enfin, notons que le PDGMR propose de rajouter de nouveaux montants importants à ceux déjà dépensés non seulement pour récupérer, mais aussi pour faciliter la gestion des résidus ultimes. Pour nous, ce n'est pas acceptable.

En effet, le PDGMR propose de construire un nouveau centre de transbordement des déchets afin de faciliter l'exportation des résidus en dehors de Montréal à un coût de 25 millions \$, et d'investir 10 millions \$ dans une usine de prétraitement des résidus. Bref, sur toutes les nouvelles infrastructures envisagées, un dollar sur trois serait consacré aux déchets! D'une part, afin de maximiser la gestion actuelle des déchets en faveur d'un transport plus facile vers les sites extérieurs de l'île, gérés par les multinationales des déchets, un centre de transbordement est proposé. D'autre part, 10 millions \$ seront investis dans une technologie polluante qui risque, encore une fois, de nous détourner du réel objectif : transformer les déchets non pas en pollution, mais en ressources! De plus, le fonctionnement et l'entretien de ces infrastructures engageraient des argent supplémentaires. Sur un budget prévu de 32 millions \$ pour gérer toutes les nouveautés issues du PDGMR, pas moins de 17 % du budget sera alloué à ces nouvelles infrastructures. Si on rajoute ces coûts à ce que nous payons déjà, ces scénarios sont inacceptables.

RECOMMANDATION #3 : INVESTIR DANS LES INITIATIVES LOCALES D'ÉDUCATION, DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION MENÉES PAR LES GROUPES ENVIRONNEMENTAUX ET LES ÉCO-QUARTIERS ET Y CONSACRER AU MOINS 20 % DU BUDGET TOTAL.

Le parent pauvre du PDGMR est l'éducation, la formation et la sensibilisation, domaine pourtant essentiel à la mise en œuvre du plan. Les investissements prévus pour les groupes œuvrant dans ce domaine, comme Action RE-buts, le Centre d'écologie urbaine et les 19 éco-quartiers existants ou ceux qui devraient voir le jour, sont clairement insuffisants. L'innovation est au cœur de l'action écocitoyenne de ces organismes : la première ressourcerie en milieu urbain a été mise sur pied ici à Montréal, de même que les premières initiatives de compostage communautaire et collectif. La Semaine québécoise de réduction des déchets est menée par un organisme montréalais. Toutes ces initiatives porteuses de solutions nécessitent des investissements et une mise en réseau afin de maximiser l'action écocitoyenne, et ce, dans tous les quartiers de l'agglomération.

Il y a donc lieu de se demander pourquoi le PDGMR est prêt à investir plusieurs dizaines de millions de dollars pour faciliter la gestion des résidus ultimes, alors que moins de 1 million \$ serait consacré à l'éducation et à la sensibilisation concernant la réduction à la source? Pourquoi, sur un total de coûts, estimés par le PDGMR à 117 millions \$, seulement 8 millions\$ peuvent être considérés, de près ou de loin, comme un investissement dans l'éducation et la sensibilisation? Pourquoi les partenaires de la transformation des déchets en ressources, les groupes environnementaux et les éco-quartiers, ne sont-ils pas davantage présents dans le PDGMR? Les auteurs du PDGMR ont peut-être pensé faire des économies en n'allouant moins de 7 % de leur budget à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation. Pourtant, ne pas investir suffisamment dans ce domaine fragilise les initiatives existantes et marginalise des partenaires qui seraient capables de maximiser le travail de réduction et de récupération qui reste à faire à Montréal avec le PDGMR.

RECOMMANDATION #4 : FAVORISER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS CITOYENNES PLUTÔT QUE LES INFRASTRUCTURES ET LA COLLECTE

D'importants investissements financiers seront accordés dans les diverses infrastructures prévues par le PDGMR (centre de compostage, écocentres, centre du réemploi, usine de prétraitement, poste de transbordement). Au total, le PDGMR prévoit que le coût d'ensemble de ces infrastructures s'élèvera à 160 000\$ et que le coût de la dette, liée aux infrastructures, sera de 79 274\$. De plus, est-ce que ces frais incluent les coûts associés au fonctionnement et à l'entretien de ces infrastructures?

Action RE-buts soulève donc le point suivant, et désire mener une réflexion au sein de l'agglomération de Montréal : pourquoi, dans les divers scénarios envisagés par le PDGMR, aucun ne considère de mettre l'accent sur les actions locales et collectives qui pourraient être plus écologiques, plus économiques et plus démocratiques? Il est effectivement possible de constater, en analysant le PDGMR, que très peu d'emphase est portée sur le développement de projets locaux ou sur le soutien de projets déjà existants. Privilégier l'action locale est une manière d'encourager les citoyens à se responsabiliser face à la gestion des déchets et permet de diminuer le transport de ces derniers sur de longues distances, ce qui soutient concrètement l'autonomie régionale. De plus, il serait pertinent que le PDGMR porte une attention plus particulière au contexte divers de chaque arrondissement et municipalité lié. En effet, tous les territoires de l'agglomération de Montréal ne sont pas au même stade et ainsi il serait important de permettre une harmonisation et une flexibilité des actions prévues par le PDGMR afin que les entités qui veulent aller de l'avant aient les outils nécessaires.

Action RE-buts tient aussi à souligner qu'un partenariat devrait être développé entre l'administration centrale et les arrondissements, ou villes liées, afin de se rapprocher de l'échelle locale et des projets de quartiers. Pourquoi l'administration centrale de Montréal ne tente pas de développer des partenariats avec les maires d'arrondissements ou de villes liées afin de rendre la gestion écologique des déchets un projet accessible pour tous les citoyens? Il existe actuellement, au travers des arrondissements de Montréal plusieurs projets de compostage communautaire et écocentres qui ne fournissent pas à la demande tellement l'intérêt des citoyens est grand!

Action RE-buts suggère donc que soient entrepris des études de faisabilité afin de mettre sur pied des moyens de communication, des outils de sensibilisation et de travail de concertation (tel qu'un Forum 3R) permettant la création et le développement d'une synergie entre les différents acteurs de la gestion des matières résiduelles, publics ou privés. Une partie du budget qui devrait être consacré aux diverses infrastructures pourrait être administré dans ces nouveaux scénarios.

RECOMMANDATION #5 : CONSIDÉRER LES ANTÉCÉDENTS HISTORIQUES DES PROJETS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

En 1993, la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal (RIGDIM) a déposé auprès du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) un projet de gestion des déchets de l'agglomération. La RIGDIM,

(...) «par l'entremise de la compagnie Les chaudières Foster Wheeler inc., transmettait au ministre de l'Environnement en janvier 1990 un avis de projet l'informant de son intention de doter l'ensemble des municipalités de banlieue de l'île de Montréal d'un système de gestion des déchets. Proposé pour une période de 20 ans, le mode de traitement suggéré par la Régie comprend la gestion de tous les déchets solides d'origine résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle produits sur son territoire, notamment par le tri, le recyclage, le compostage et l'incinération avec production d'électricité. La Régie propose également un traitement spécialisé pour une fraction des résidus d'incinération, soit les cendres volantes et l'enfouissement pour les cendres de grilles ainsi que pour les déchets ne pouvant être compostés, recyclés ou incinérés.»⁵

Après avoir effectué une étude d'impact sur l'ensemble des éléments composants le projet de la RIGDIM, « la commission a conclu que ce projet ne doit pas être réalisé dans sa forme actuelle »⁶. Cette conclusion est, entre autres choses, expliquée par l'analyse qu'a effectuée le BAPE sur la construction d'un poste de transbordement et d'un incinérateur (annexe 1).

(...) «La commission est, en principe, favorable à l'implantation d'un centre de transbordement, parce qu'il permet de réduire les impacts associés au transport d'un volume important des déchets vers l'est de l'île. Ces impacts comprennent, par exemple, l'usure des infrastructures routières, l'engorgement des voies de circulation, les risques d'accident et les émissions atmosphériques des véhicules. La commission a cependant été en mesure de constater que, bien que le principe du centre de transbordement soit bien perçu par la population de l'Est de l'île, le choix de l'emplacement à Saint-Laurent est mal accueilli par les élus et la population locale. De plus, la commission est d'avis que les critères retenus par le promoteur ne permettent pas de s'assurer que le meilleur site possible ait été retenu. En effet, la Régie indique que les espaces disponibles en zone industrielle sont presque tous situés à proximité d'une voie ferrée et de grands axes routiers. Il existerait donc potentiellement d'autres sites permettant de répondre aux exigences techniques et environnementales pour l'implantation d'un centre de transbordement.»⁷

(...) «On s'explique mal que l'est de l'île soit retenu alors que la majorité des villes membres proviennent de l'ouest de l'île. On considère le secteur déjà très affecté par des problèmes de pollution et d'image. [...] on manifeste à nouveau, la crainte que Montréal-Est devienne la poubelle du grand Montréal. Plusieurs personnes ont voulu être assurées que le choix proposé n'est pas définitif et désirent savoir si d'autres sites sont disponibles dans l'ouest. (Étude d'impact, chap. 18, p. 55) Il est étonnant de constater jusqu'à quel point les mêmes préoccupations quant au choix du site ont été exprimées par les citoyens à l'audience. Cette observation témoigne probablement du fait qu'une installation majeure de traitement des déchets soulève toujours de la part de la population locale un sentiment de frustration lié à la notion d'équité sociale.»⁸

Le PDGMR propose la construction d'un poste de transbordement, partagé entre les arrondissements de Lachine et Saint-Laurent, ainsi qu'une usine de prétraitement, dans l'arrondissement de Montréal-Est (annexe 2). Lorsque l'on observe les cartes des projets de 1993 et de 2008, on constate que les localisations choisies sont les mêmes. Action RE-buts est donc très inquiet face à ce constat et se questionne : comment l'agglomération de Montréal justifiera-t-elle l'installation d'un poste de transbordement et d'un centre de tri, dans les prochaines années, alors qu'en 1993, le Bureau d'audiences publiques en environnement avait refusé un projet similaire? En quoi la situation de 1993 est-elle différente avec celle d'aujourd'hui?

⁵ Bureau d'audiences publiques en environnement, 1993, Projet de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal, p. 4. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bapeo67.pdf>

⁶ Idem, Lettre du vice-président André Delisle.

⁷ Idem, p. 189.

⁸ Bureau d'audiences publiques en environnement, 1993, Projet de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal, p. 119. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bapeo67.pdf>

RECOMMANDATION #6 : CRÉER UN FORUM 3R CO-PRÉSIDIÉ PAR UN ÉLU ET UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AFIN DE MENER LA RÉFLEXION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉDUCTION ET LA RÉCUPÉRATION PAR LES 3R SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL.

Finalement, la mise en œuvre du PDGMR nécessite une nouvelle approche de partenariat et de concertation. Jamais n'a-t-il été aussi important pour l'agglomération de l'île de Montréal de mener, de façon permanente, un « forum 3R » rassemblant tous les intervenants. Ce forum permettrait, d'une part, de faire le point sur l'état de la situation et, d'autre part, de mettre en œuvre les solutions prioritaires nécessaires à l'atteinte et au dépassement des objectifs de réduction et de récupération. Un tel type de forum permettrait aussi de faire le point sur les particularités locales de chaque arrondissement ou ville liée pour ainsi élaborer des alternatives de gestion des déchets adaptées au contexte socioéconomique des divers territoires. Ce forum, coprésidé par un élu et un représentant de la société civile, serait composé d'autres élus, de représentants d'organismes environnementaux, d'entreprises d'économie sociale, de même que des intervenants des secteurs publics et privés qui ont, eux aussi, à participer aux efforts de réduction et de récupération. Le forum devra être doté d'un budget de travail, de recherche et d'expérimentation, et devrait avoir l'obligation de produire un rapport annuel sur la performance environnementale accomplie et anticipée. Il pourrait être à la fine pointe de la recherche et de l'action 3R.

Le forum pourrait s'assurer qu'enfin à Montréal il y a un espace permanent de partenariat permettant d'enrichir le processus décisionnel des élus concernant les déchets. Actuellement, l'absence d'un tel espace est particulièrement préoccupante. Le fait que la consultation actuelle n'a duré qu'une soirée et que les dépôts de mémoires se font à l'intérieur de seulement 3 ou 4 sessions le confirme. De plus, nous ne savons pas clairement quelles sont les prochaines étapes décisionnelles précises et comment les partenaires de la transformation des déchets en ressources pourront faire valoir leurs contributions aux décideurs de l'agglomération.

Ce forum pourrait s'occuper : de la recherche et du développement concernant la transformation réelle des déchets en ressources; de répertorier les nouvelles (et les meilleures) pratiques écocitoyennes de réduction et de récupération; d'offrir aux entreprises, aux commerces et aux institutions des outils pour la mise en œuvre d'une approche 3R afin d'harmoniser et de planifier leurs efforts avec ceux du PDGMR et des autres initiatives à travers l'île et ainsi maximiser la réduction et la récupération; de certifier les organismes qui génèrent zéro déchet; d'envisager la possibilité de remplacer une des collectes de déchets hebdomadaires par une collecte consacrée uniquement au compostage, etc. Pensons également à un organisme capable de mettre en réseau les 27 initiatives de compostage communautaire déjà en opération sur l'île; de valoriser les milliers de personnes qui participent à la Semaine québécoise de réduction des déchets; de participer aux opérations de verdissement en cours ou à-venir au sein des commerces, des institutions et des entreprises; de mener des recherches sur l'implantation de sites d'enfouissement sélectif, comme cela est en cours actuellement à Halifax; et de responsabiliser les producteurs de déchets à récupérer leurs déchets électroniques, comme vient de le faire tout récemment la Ville de New York. Tout ceci est possible et pourrait faire de Montréal un leader mondial des 3R, mais pour cela il faudra modifier l'actuel PDGMR.

Conclusion

Ce mémoire est concret et pratique et suggère beaucoup d'exemples d'actions ou de projets qui pourraient inspirer l'agglomération dans la réalisation de ces 49 actions. Bien que les responsabilités liées à la gestion des déchets soient divisées entre l'administration centrale, les arrondissements et villes liées, l'atteinte des objectifs ne pourrait se faire sans l'implication des citoyens et des organismes environnementaux. C'est pourquoi nous espérons que ce mémoire inspirera les membres de la Commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures et l'agglomération.

Le recyclage est une filière relativement bien établie au cœur de l'agglomération. Si un investissement massif était effectué dans la sensibilisation et l'éducation environnementale, dans la réduction à la source ainsi que dans le compostage, la part restante de résidus ultimes dans nos déchets serait minime. Par conséquent, pourquoi dépenser des millions de dollars dans le développement de grandes technologies de gestion des déchets ultimes alors qu'il est possible de les investir dans les 3R (comme le fait Seattle).

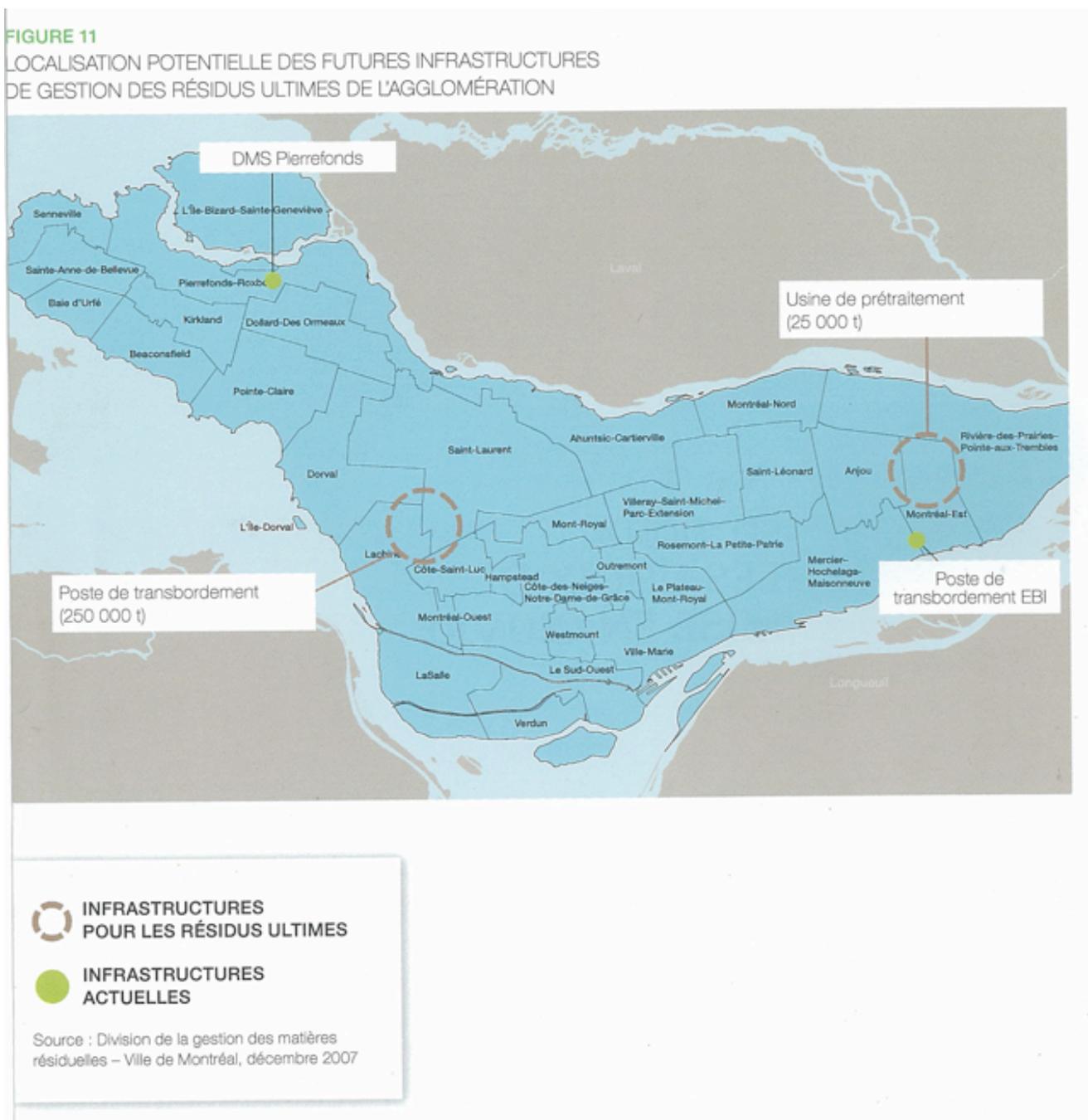
Action RE-buts développe une multitude de projets pour une gestion écologique des matières résiduelles et aimerait pouvoir continuer à développer ce type d'actions allant dans le sens des 3R, les amplifier et les bonifier. Nous souhaitons que la commission entende ce dernier appel et prenne en compte l'importance de la place des organismes et groupes communautaires dans la gestion écologique et économique des matières résiduelles dans l'agglomération de Montréal. Action RE-buts espère donc un leadership politique sans précédent de la part de la Ville de Montréal. La gestion écologique des matières résiduelles et le soutien aux groupes qui y travaillent est trop souvent sous-estimés et Action RE-buts espère qu'il peut en être autrement dans une optique 3R qui ne peut que mener vers un avenir environnemental viable.

Annexe 1 : Carte de localisation du poste de transbordement et de l'incinérateur du projet de la RIGDIM, 1993.



Source : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 1993. *Projet de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal*, Rapport d'enquête et d'audience publique, p. 29.

Annexe 2 : Carte de localisation de l'usine de prétraitement et du poste de transbordement du projet du PDGMR, 2008.



Source : Ville de Montréal, 2008. *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal*, 97.

Annexe 3 : Mémoire d'Action RE-buts

Déposé à la Commission des transports et de l'environnement du Québec



Mémoire déposé à la
Commission des transports et de l'environnement du Québec

Dans le cadre des
Consultations particulières et auditions sur la gestion des matières
résiduelles au Québec

Présenté par Action RE-buts
Janvier 2008

INTRODUCTION

Jamais n'a-t-il été aussi important de trouver des solutions aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques posés par nos modes de production et de consommation. Nous sommes constamment confrontés aux impacts de nos façons de faire à chaque fois que nous produisons, que nous consommons et que nous utilisons notre poubelle. Et nous générons, collectivement, au Québec, près de 13 millions de tonnes de déchets annuellement (RECYC-QUÉBEC, Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec), plus de 20 tonnes à la minute! **La question n'est pas et ne devrait jamais être *qu'allons-nous faire de tous ces déchets, mais bien pourquoi avons-nous autant de déchets?***

N'oublions pas que plus de 80 % de ce qui est jeté, au travail comme à la maison, est potentiellement récupérable, soit réutilisable, recyclable ou compostable. Toutefois, ce potentiel de récupération est loin d'être atteint : moins de 50 % est actuellement récupéré au Québec.

Dans un tel contexte, les autorités gouvernementales sont souvent tentées de se tourner vers des solutions technologiques visant « l'élimination » plus efficace des déchets. Toutefois, avant même d'envisager l'élimination, nous devons rassembler l'ensemble des outils de réduction et de récupération afin, éventuellement, d'arriver à ne plus avoir de déchets. Pour obtenir une réduction des matières résiduelles générées, nous avons besoin des efforts de responsabilisation de la part des citoyens et des entreprises ainsi qu'une prise en charge politique. C'est pourquoi, Action RE-buts salue et félicite la Commission des transports et de l'environnement d'avoir su poser les bonnes questions dans le cadre de sa démarche. En effet, nous osons espérer que nous pourrons continuer à contribuer aux solutions permettant tant aux individus qu'aux organismes privés, publics et communautaires d'entreprendre le virage vers une meilleure gestion des matières résiduelles, une gestion écologique, une gestion économique, une gestion 3R. Quand nous aurons réussi cela, ensemble, nous pourrons enfin transformer tous nos déchets en ressources.

Ce document est imprimé sur du Rolland Enviro100 contenant 100% de fibres recyclées post-consommation.

Action RE-buts

Fondé en 1991, Action RE-buts s'est donné pour mission d'encourager une gestion écologique, économique et démocratique des « déchets-ressources ». Depuis sa création, Action RE-buts a favorisé l'approche des 3R (réduction, réemploi et recyclage-compostage) dans sa participation aux audiences publiques, aux tables de concertation et dans ses projets d'action communautaire. Dans cette perspective, la coalition travaille au changement des comportements par des actions concrètes de sensibilisation et d'information.

L'approche 3R : Pour une gestion écologique et économique des déchets !

Jeter nos matières résiduelles contribue à un taux de pollution grandissant et à créer des montagnes de déchets. Par contre, les réduire et les récupérer permet de les considérer pour ce qu'ils sont réellement : des tonnes de ressources à conserver et à réintroduire dans les cycles de production et de consommation.

Les alternatives à la gestion des matières résiduelles écologiquement viables sont définies selon la formule des 3R: réduction à la source, réemploi et recyclage-compostage à des fins de valorisation.

- **Réduction** : réduire notre production de déchets, donc exiger une production responsable et réfléchir à nos choix de consommation! Tout produit non-polluant et récupérable ou encore non consommé est un produit de moins qui finira ses jours dans un lieu d'enfouissement ou un incinérateur.
- **Réemploi** : remettre en usage un produit consommé et redonner une nouvelle vie à cet objet, par exemple, en le réparant ou encore en le donnant à un organisme de charité.
- **Recyclage** : transformer la matière pour permettre de créer un nouveau produit. Le recyclage permet de redonner vie à la matière tout en évitant l'utilisation de nouvelles matières premières.
- **Compostage** : forme de recyclage où cette fois, la matière transformée est la matière organique.

Ces alternatives sont l'avenir de notre système de gestion des matières résiduelles et leurs mises en application transformeraient un enjeu écologique en une solution environnementale enrichissante et viable pour toutes les communautés du Québec.

MÉTHODOLOGIE

DÉMARCHE DE RÉDACTION DU PRÉSENT MÉMOIRE

Ce mémoire a été préparé par une approche collective. Ainsi, la contribution de tous les membres du conseil d'administration d'Action RE-buts a permis la rédaction de ce mémoire. Les 11 recommandations présentées ci-dessous ont donc été construites par une synthèse des recommandations individuelles des membres du conseil d'administration. L'apport d'information de tous a su apporter une vision globale des priorités visées par Action RE-buts pour l'adoption d'une nouvelle *Politique de gestion des matières résiduelles* priorisant une gestion écologique et économique de ce dossier.

Après un bref survol des diverses catégories de recommandations (page 5), Action RE-buts a tenu à exposer le détail de ces catégories (pages 6 à 11) expliquant ainsi les mesures suggérées dans l'atteinte des objectifs principaux. Pour nous, le travail que vous entamez aujourd'hui doit continuer et nous croyons que nos recommandations peuvent contribuer à la mise en place d'une réelle gestion écologique et économique des déchets-ressources.

Bonne lecture!

Présidente : Céline Martin

Trésorier : Julien Lasserre

Secrétaire : Sébastien Levasseur

Administrateur : Michel Séguin

Administratrice : Brigitte L'Heureux

Administrateur : Sébastien Dubois

Administratrice : Annie Mercure

Coordonnatrice : Edith Tessier Roy

LES RECOMMANDATIONS D'ACTION RE-BUTS EN BREF

1. Réduction à la source des matières résiduelles

Prioriser la réduction à la source et y mettre les efforts et ressources appropriés et adéquats et viser la récupération de tout ce qui reste.

2. Réemploi (réutilisation)

Prioriser la réutilisation (réparation et réemploi) en vue d'augmenter la durée de vie des produits et de limiter les tonnes enfouies.

3. Recyclage

Soutenir et maximiser les programmes de recyclage municipal, émettre une réglementation au niveau des ICI et harmoniser les programmes tant à la maison qu'au travail.

4. Compostage

Exiger que toute matière putrescible soit compostée.

5. Sensibilisation

Investir dans une campagne massive de sensibilisation à la réduction des déchets et aux 3R tant au travail qu'à la maison.

6. Partage des responsabilités

S'assurer d'inclure la participation des citoyennes, citoyens, organisations et groupes communautaires dans les processus consultatifs, décisionnels et de suivis.

7. Responsabilité des producteurs

Tout producteur mettant en marché un produit doit être responsable de la gestion de ce produit jusqu'à la fin de son cycle de vie.

8. Résidus domestiques dangereux (RDD)

Appliquer le système de responsabilité des producteurs aux produits contenant des RDD et exiger que les producteurs éliminent progressivement la toxicité contenue dans leurs produits.

9. Réglementations

Resserrer la réglementation régissant l'élimination des déchets.

10. Cadre législatif et réglementaire

La future *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* se doit d'être adoptée avec un cadre législatif contraignant qui récompense la réduction et la récupération et qui pénalise toute production de déchets.

11. Terminologie et méthodologie

Redéfinir la terminologie et la méthodologie de la future *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* en l'axant sur les 3R.

1. RÉDUCTION À LA SOURCE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Prioriser la réduction à la source et y mettre les efforts (campagne de sensibilisation, réglementation, etc.) et ressources (financières, médiatiques, etc.) appropriés et adéquats.

- Déterminer le financement accordé à la gestion des matières résiduelles afin de prioriser les actions de réduction à la source : comme la réduction est le « R » le plus important, les budgets devraient prioritairement et proportionnellement être versés à la Réduction.
- Récompenser financièrement et valoriser publiquement la réduction à la source.
- Soutenir et mettre en place des projets de sensibilisation et d'éducation pour la réduction des déchets telle que la Semaine québécoise de réduction des déchets (www.sqrd.org).
- Adopter une politique chiffré de réduction et envisager un horizon éventuel de zéro déchet.
- Mettre en application le principe de la responsabilité des producteurs afin de favoriser la réduction à la source (voir section Responsabilité des producteurs).
- Mettre en place un programme d'homologation des entreprises et distributeurs pour les inciter à moins générer de déchets.
- Encourager les producteurs à développer des produits de meilleure conception et à se doter de l'expertise du travail des eco-designers industriel.
- Envisager une certification transparente et indépendante qui signale une production sans déchets et sans pollution, de même qu'une récupération garantie par le producteur.

2. RÉEMPLOI (RÉUTILISATION)

Les rejets de certains sont les ressources des autres.

Prioriser la réutilisation (réparation et réemploi) en vue d'augmenter la durée de vie des produits et de limiter les tonnes enfouies.

- Intégrer le concept de cycle de vie des objets à tous les niveaux (de la production à la fin de vie) afin de réduire la quantité de matière générée, transformer les déchets en ressources et réduire la quantité de matières enfouies.
- Soutenir le travail des ressourceries, valoriser ces instances auprès des citoyens et mettre le financement adéquat afin de faire renaître le réseau des ressourceries ; pilier important pour le réseautage, la diffusion et l'éducation en matière de réduction à la source et de réutilisation.
- Investir dans les filières de réemploi qui apportent un taux d'employabilité beaucoup plus important que les filières de rejet et sont parfois un lieu inestimable de réinsertion sociale et de nouveaux emplois durables en environnement.

3. RECYCLAGE

Plus on recycle, moins on a besoin de matières premières...c'est bon pour le climat, c'est bon pour l'environnement et c'est bon pour l'économie.

Soutenir et maximiser les programmes de recyclage municipal, émettre une réglementation au niveau des ICI et harmoniser les programmes tant à la maison qu'au travail.

- Rendre obligatoire le recyclage de toutes matières recyclables parmi les matières résiduelles générées par les entreprises (petites et grandes) des secteurs industries, commerces et institutions (ICI) et construction, rénovation, démolition (CRD).
- Apporter des incitatifs pour le recyclage afin de stimuler et soutenir les efforts des entreprises : récompenser les efforts, encourager les audits environnementaux pour souligner les bons coups, stimuler les politiques de retour après usage, taxes à l'enfouissement de toutes matières recyclables, prises en charge des produits en fin de vie par les producteurs, etc.
- Développer des incitatifs aux entreprises à se doter de Plan de gestion des matières résiduelles.
- Recenser les matières non recyclables, émettre des recommandations pour des solutions alternatives.
- Réglementer l'utilisation de matières non recyclables par les entreprises et les distributeurs et les inciter fiscalement à utiliser des alternatives.
- Adopter un échéancier afin d'interdire l'utilisation de matières non réutilisables ou non recyclables.

3.1. Système de consigne :

- Sachant que le système de consigne appliqué sur les cannettes et bouteilles de bière et de boisson gazeuse engendre un taux de récupération d'environ 98 %, il serait pertinent transposer cette mesure incitative de récupération aux bouteilles d'eau individuelles.
- Appliquer une consigne aux bouteilles de vin et pour types de contenants à remplissages multiples (CRM) ou à remplissage unique (CRU).
- Incitatifs à l'utilisation des contenants à remplissages multiples : remboursement de la moitié seulement de la consigne lors du retour des CRU.
- Réinvestir les profits recueillis par les consignes dans les 3R.

4. COMPOSTAGE

Les matières putrescibles constituent une grande partie du sac d'ordures des ménages et que lorsque ces matières sont enfouies, elles occasionnent de graves problèmes de pollution provenant des lixiviats et du biogaz qui s'échappent des Lieux d'enfouissements sanitaires (LES). De réels efforts devraient donc être consacrés à la mise en place du compostage à grande échelle.

Interdire l'élimination des matières putrescibles et y exiger leur compostage.

- Investir dans les filières de compostage afin d'offrir des infrastructures accessibles pour gérer adéquatement les matières compostables municipales et celles des ICI (en les compostant!).
- Imposition d'une collecte à trois voies dans les moyennes et grandes villes.
- S'assurer d'un tri à la source des matières résiduelles afin d'obtenir du compost de qualité et pouvant être utilisé à sa juste valeur.
- Développer les outils de soutien (financement, guide, séminaire, etc.) pour les municipalités et les ICI.
- Incitatifs à l'utilisation d'installation de compostage individuel ou collectif pour les citoyens et entreprises (accompagné d'activités de sensibilisation et de formation).

5. SENSIBILISATION

L'éducation et la sensibilisation sont au cœur d'une démarche de changement vers l'adoption d'une approche 3R de la gestion des matières résiduelles de tous les acteurs de la société en vue de leur implication dans un projet de société visant l'amélioration de notre qualité de vie.

Investir dans une campagne massive de sensibilisation à la réduction des déchets et aux 3R tant au travail qu'à la maison.

- Lancer une campagne d'information pour sensibiliser le public (citoyennes, citoyens, producteurs, industriels, etc.) à la réduction, la réutilisation et au recyclage.
- Encourager et soutenir les organismes proposant des projets d'éducation à une gestion écologique des matières résiduelles telle que la Semaine québécoise de réduction des déchets (www.sqrd.org).
- Investir dans une campagne publicitaire « choc » sur la protection de l'environnement (comprenant la gestion des matières résiduelles) tel que la campagne *Anti-tabac* ou *Combattre l'alcool au volant*.
- Instaurer des programmes municipaux de sensibilisation des citoyennes, citoyens aux 3R, mais également des ICI et des producteurs.
- Favoriser la participation citoyenne aux débats entourant les enjeux des matières résiduelles dans les municipalités.

6. PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

S'assurer d'inclure la participation des citoyennes, citoyens, organisations et groupes communautaires dans les processus consultatifs, décisionnels et de suivis liés à la gestion des matières résiduelles.

- S'assurer également que les responsables soient imputables des résultats et envisager des punitions pour la non-atteinte d'objectifs chiffrés de réduction et de récupération.

7. RESPONSABILITÉ DES PRODUCTEURS

Les producteurs de biens se doivent d'adopter des choix judicieux, car ils sont des acteurs prioritaires dans la génération du taux de matières résiduelles et du potentiel de récupération de ces matières produites.

Tout producteur mettant en marché un produit doit être responsable de la gestion de ce produit jusqu'à la fin de son cycle de vie.

- Responsabiliser les producteurs dans leur mise en marché de produits non écologiques.
- Pénaliser la production de déchets (taxe à la génération de déchets) et prendre des mesures coercitives pour appuyer la réduction : principe du pollueur payeur.
- Appliquer le principe de pollueur payeur à l'ensemble des acteurs : les producteurs doivent payer leur génération de déchets et les consommateurs doivent être tenus responsables de leurs comportements.

8. RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Les résidus domestiques dangereux sont l'une des principales sources de contamination de nos lieux d'élimination.

Appliquer le système de responsabilité des producteurs aux produits contenant des RDD et exiger que les producteurs éliminent progressivement la toxicité contenue dans leurs produits.

- Tout producteur mettant en marché un produit contenant des RDD doit être responsable de la gestion de ce produit jusqu'à la fin de son cycle de vie :
 - a) Ils devront payer des filières de réparation, de récupération ou de recyclage.
 - b) Ils devront payer pour la gestion des produits toxiques tant qu'ils demeureront toxiques et ce, tant ici qu'ailleurs.
- Tout producteur devrait adopter un plan public approuvé de réduction des éléments toxiques dans leurs produits.
- Interdire l'élimination de tout produit toxique de façon non sécuritaire et non écologique.
- Instaurer une norme d'étiquetage pour les RDD.
- Rendre accessible l'information concernant les RDD : impacts, liste de produits, lieux et dates de collecte, etc.
- Implanter davantage de lieux de collecte des matières dangereuses et diffuser l'information.
- La nouvelle politique devrait inclure les filières exclues dans la politique antérieure en vue d'une approche 3R harmonisée pour tous les déchets: « *La Politique exclut les*

matières résiduelles dangereuses générées par les industries, les commerces et les institutions, les déchets biomédicaux, les résidus de fabriques de pâtes et papiers, les résidus de bois de première transformation, les carcasses automobiles, les résidus miniers et animaliers, les fertilisants agricoles, les sols contaminés, le sable, la terre et les neiges usées. » (Mandat d'initiative : la gestion des matières résiduelles, Document de consultation, page 5).

9. RÉGLEMENTATIONS

Une démarche par effort volontaire ne suffira guère à une amélioration significative des pratiques de gestion des matières résiduelles.

Resserrer la réglementation régissant l'élimination des déchets afin que l'enfouissement devienne une option moins intéressante économiquement et que des mesures soient prises prioritairement en amont par le biais de la réduction à la source, de la réutilisation et du recyclage.

- Augmenter la taxe à l'enfouissement.
- Interdire l'élimination pêle-mêle et favoriser l'enfouissement sélectif comme à Halifax.
- Adopter un cadre réglementaire afin de remédier aux problèmes environnementaux que génèrent les sacs de plastique et plusieurs types de plastique : interdire l'usage ou facturer (taxe à la production et à l'utilisation) pour coûts environnementaux les plastiques dont le styromousse, les plastiques numéro six et numéro trois.
- Réglementer le pourcentage de matériel utilisé pour la fabrication d'emballage : les emballages constituent 45 % de nos déchets et la réglementation permettrait de limiter le pourcentage de matière utilisée pour cet usage.
- Limiter l'importation de produits de basse qualité (par exemple, les produits à usage unique ou les produits faits de plastique peu résistant) se retrouvant rapidement aux lieux d'enfouissement après une courte durée d'utilisation et instaurer une taxe environnementale aux importateurs.
- Les frais à payer pour chaque tonne de matière produite devraient être déterminés en fonction des types de déchets produits : la génération de résidus domestiques dangereux ainsi que de résidus issus des technologies de l'information et des communications (TIC) devrait entraîner des coûts supplémentaires afin de pouvoir les gérer comme des matières dangereuses et s'assurer qu'ils ne sont pas déposés dans les lieux d'enfouissement.

10. CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

« Au terme des consultations, la Commission des transports et de l'environnement vise à recommander des pistes d'action afin de réactualiser la Politique de gestion des matières résiduelles. » (Mandat d'initiative : la gestion des matières résiduelles, Document de consultation, page 1).

La future *Politique de gestion des matières résiduelles* se doit d'être adoptée avec un cadre législatif (règlements) contraignant (avec

pénalités si non conformes) qui récompense la réduction et la récupération et qui pénalise toute production de déchets.

- S'assurer de la production et du suivi des *Plans de gestion des matières résiduelles* au niveau municipal.
- S'assurer de l'atteinte des objectifs de réduction, de récupération et de compostage dans tous les secteurs (municipal, ICI et CRD).
- Imposer des études indépendantes sur les impacts environnementaux tenant compte du cycle de vie pour tout type de projets d'élimination (incinération, lieux d'enfouissement sanitaires, etc.) et de soi-disant « valorisation » telle que la gazéification.

11. TERMINOLOGIE ET MÉTHODOLOGIE

Redéfinir la terminologie et la méthodologie de la future *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* en l'axant sur les 3R.

- Redéfinir le terme « valorisation » et les procédés qui s'y rattachent. Par exemple :
 - c) Le compostage n'est pas un processus de valorisation, mais est plutôt une forme de récupération de la matière : le compostage est un processus naturel consistant en une forme de recyclage transposé aux matières putrescibles et devrait être comptabilisé parmi les taux de récupération.
 - d) La captation des biogaz dans les lieux d'enfouissement sanitaire, est un procédé d'élimination, de gestion des risques, qui ne peut être reconnu et comptabilisé parmi le taux de récupération des matières résiduelles.
- Comptabiliser séparément la valorisation de la récupération : la récupération englobe le processus hiérarchique des 3R, mais les techniques de valorisation sont des processus dont nous devons viser l'élimination le plus rapidement possible.
- Présenter (dans tous bilans ou rapports) le potentiel de valorisation des matières par rapport à l'ensemble des matières résiduelles et donc toujours présenter le taux réel de récupération.

CONCLUSION

La génération de déchets ne cesse de croître au Québec. Les objectifs du *Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008* ne seront pas atteints. D'une part, toutes les ressources financières qui avaient été promises concernant notamment l'éducation et la sensibilisation, les entreprises d'économie sociale (ressourceries) et le compostage n'ont jamais été investis. Le gouvernement du Québec n'a pas respecté sa propre loi. D'autre part, il n'y a jamais eu de réglementation contraignante ou même incitative mise en place en vue de la réduction de la génération des déchets. De plus, les initiatives 3R, presque exclusivement issues du milieu communautaire, sont souvent marginalisées, privées d'investissements et ignorées des instances gouvernementales comme on peut le constater en examinant divers plans de gestion des déchets. Les consommateurs font leur part, et ce, surtout si nous examinons le recyclage et la collecte sélective. En effet, plus de personnes recyclent que de personnes qui votent aux élections. Par contre, les producteurs ne font pas la leur. Tant que les déchets demeureront un simple enjeu de consommation et non de production, nous risquons de passer à côté des solutions. Tant que nous permettrons aux producteurs de ne pas payer le véritable coût des déchets qu'ils transmettent, à court ou à moyen terme, aux consommateurs, nous ne pourrons envisager de solutions viables et durables. La logique d'investissement doit cesser de privilégier la soi-disant élimination des déchets et enfin favoriser la réduction et la récupération. Cela sera gagnant non seulement pour notre santé et notre environnement, mais également pour notre économie.

Pour conclure, Action RE-buts aimerait souligner ses récents efforts pour une gestion écologique et économique des déchets. Action RE-buts a récemment mis en ligne un *Répertoire des projets de compostage communautaire* ainsi qu'un *Forum réseautage 3R*. Ces deux projets s'inscrivent parfaitement dans la gestion écologique et économique des déchets. En effet, avec le répertoire de projet de compostage communautaire, Action RE-buts désire mettre à la disposition des Montréalais de l'information sur les emplacements où il se fait du compostage. Ce répertoire qui contient plus de 27 sites de compostage comparativement à deux sites en 1995, nous confirme que les Québécoises et Québécois désirent protéger leur environnement et se sentent concernés par la problématique de la gestion des matières résiduelles et surtout qu'ils sont prêts à agir. De plus, depuis 1991, Action RE-buts soutient la mise sur pied des plans d'action en gestion des matières résiduelles. Cette année, nous désirons, entre autres choses, encourager la participation du public aux audiences publiques prévues concernant le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* de la Ville de Montréal.

Action RE-buts aimerait pouvoir continuer à développer ce type d'actions allant dans le sens des 3R, les amplifier et les bonifier. Nous souhaitons que le gouvernement entende ce dernier appel et prenne en compte l'importance de la place des organismes et groupes communautaires dans la gestion écologique et économique des matières résiduelles au Québec. Action RE-buts espère donc un leadership politique sans précédent de la part du gouvernement du Québec. La gestion écologique des matières résiduelles et le soutien aux groupes qui y travaillent est trop souvent sous-estimés et Action RE-buts espère qu'il peut en être autrement dans une optique 3R qui ne peut que mener vers un avenir environnemental viable.